

LA TRIBUNE LYONNAISE

Journal indépendant**ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES**

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 50.
France et Alsace... 6 fr. 10.
Union postale... 7 fr. 10.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFÈBURE, Directeur et Rédacteur en chef.**33, RUE THOMASSIN, 33**Adresser au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION**ANNONCES :**

Anglais, 4^e page... 1 fr. 50.
A la 1^{re} page... 1 fr. 75.
Réclames... 1 fr. 50.
Chronique... 1 fr. 75.

Les Annonces sont reçues exclusivement
par l'Office de Publicité Lyonnaise, 32, rue Centrale, Lyon.

LES LOIS D'AFFAIRES

Vingt-huit députés, appartenant tous à l'extrême-gauche, ont tenu à prouver à leurs concitoyens que, pour être radicaux et socialistes, pour entretenir — quelques-uns, du moins — des acointances avec les socialistes du parti ouvrier, ils ne laissent pas pour cela d'avoir grand souci du commerce français en général, et singulièrement du commerce extérieur.

Avant entendu dire que le commerce était languissant, que nos produits ne s'écoulaient au dehors qu'avec difficulté, ce qui est un grand mal pour l'industrie en même temps que pour le négoce ; ayant assez parlé d'une crise fâcheuse que traverserait depuis peu d'années l'ensemble des affaires, ils se sont sentis pris d'une émotion patriotique. Ils ont pensé que dans de telles circonstances, le devoir des représentants du peuple était d'arriver, — *Caveant consules!* — de chercher les causes du mal, et le remède qu'il est possible d'appliquer.

Mais se défiant — avec plus de raison encore que de modestie, comme on va le voir tout à l'heure, — de leurs propres lumières, de leur aptitude à mener à bonne fin une enquête à laquelle leurs études antérieures ne les ont peut-être pas suffisamment préparés, c'est à la Chambre tout entière qu'ils ont voulu faire appel, et ils ont déposé sur le bureau un projet de résolution tendant à ce qu'une commission spéciale soit chargée de s'enquérir « des causes pour lesquelles le commerce d'exportation », dans ces dernières années, diminué en France. »

Le projet est accompagné, selon l'usage, d'un exposé des motifs. L'exposé est court. Nos vingt-huit honorables ont pensé qu'il leur suffirait d'établir simplement le fait de la diminution signalée ; puisque le reste, c'est-à-dire les raisons, les circonstances qui ont amené cette diminution, est pour eux l'inconnu que la commission devra dégager. Quant à prouver que cette diminution est un mal, cela leur a semblé tout à fait superflu ; et personne ne conteste qu'un pays dont les exportations diminuent d'année en année d'une manière contraire à l'usage, comme on dit, un mauvais coton.

Mais je vous disais, quelques lignes plus haut, que les auteurs du projet se méfiaient avec plus de raison encore que de modestie de leur compétence en matière de statistique commerciale et d'économie politique. En effet, ils n'ont écrit que quelques phrases, et chacune de ces phrases, ou peu s'en faut, contient une grossière erreur. Ils ont voulu s'appuyer sur des chiffres, et à ces chiffres ils ont fait dire les plus lourdes sottises qui se puissent imaginer.

Voici le petit tableau qu'ils ont dressé du commerce extérieur de la France pendant la « période quinquennale 1877-1882. Quelle est cette période? comprend-elle l'année 1877 et non l'année 1882, ou l'année 1882 et non l'année 1877 (car elle ne peut les contenir toutes les deux, puisque alors elle serait sexennale)? On ne peut savoir.

Voici, en millions (et dixièmes de millions) le total des importations et celui des exportations, avec l'excédant des premiers sur les seconds :

Commerce général...	27.347,3	22.088,4	5.258,9
Commerce spécial...	22.337,8	16.876,7	5.461,1
Numéraire.....	2.219,0	1.227,0	992,0

Totaux (!!!)..... 51.904,1 40.192,1 11.712,0
Et voilà le tableau qui, suivant MM. Girodet, B. Raspail, Clovis Hugues et autres, prouve que la fortune de la France est compromise.

Or, ce tableau n'est pas seulement un tableau : il contient deux opérations arithmétiques ; une addition et une soustraction. L'addition porte sur quoi? Sur deux couples de nombres dont deux sont des « totaux » et d'autres des parties de ces mêmes totaux. M. Girodet et ses amis ne s'en sont pas aperçus. Ils ont vu figurer côte à côte dans ces statistiques commerciales les chiffres « du commerce général », tant à l'importation qu'à l'exportation, et ils ont cru que ces deux commerce étaient tout à fait distincts ; que pour avoir le commerce total d'un pays, soit en marchandises importées, soit en marchandises exportées, il fallait les ajouter l'un à l'autre ; ce qu'il n'est pas, sans oublier d'y joindre, — pour ne rien omettre — les importations et les exportations de numéraire.

Il faut donc leur apprendre — (mais que ne s'en sont-ils enquis plus tôt? le dernier expéditionnaire du ministère du commerce les eût renseignés à ce sujet) — il faut leur apprendre que le « commerce général », ainsi que son nom aurait dû le leur faire entendre, comprend l'ensemble des marchandises entrées ou sorties, quelles qu'en soit l'origine et la destination ; tandis que la « rubrique » commerce spécial désigne seulement : à l'importation, les marchandises qui restent dans le pays pour sa consommation, — et à l'exportation, les marchandises françaises ou francisées que notre commerce expédie à l'étranger.

Ces messieurs ont donc, sans le savoir, additionné le tout et la partie, le contenant et le contenu ; et, comme la partie est presque aussi grosse que le tout, se contenu presque aussi volumineux que le contenant, ils ont obtenu — ceci n'est pas étonnant — des totaux formidables : près de 52 milliards d'une part, plus de 40 milliards d'autre part, — entre lesquels apparaît, en faveur de l'importation, une différence de 11,713 millions. De plus, en faisant abstraction pour un moment de cette petite erreur, et à supposer que les totaux et la différence fussent exacts, que prouverait ce tableau? — Que nos exportations ont diminué pendant la période quinquennale 1877-1882? — Point du tout ; mais seulement que les exportations sont, pour cette période, inférieures aux importations. C'est la première proposition qu'il s'agit de démontrer, non la seconde. Il est vrai qu'à la « période quinquennale 1877-1882 », les auteurs du projet de résolution opposent ensuite la « période quinquennale 1872-1877 », qui aurait donné, en additionnant le commerce général et le commerce spécial, à l'importation, 41,028 millions ; et à l'exportation 43,353 ; soit un avantage à l'exportation de 2,325 millions.

Mais qu'est-ce encore que cette prétendue période quinquennale, qui comprend ou paraît comprendre l'année 1877, déjà incluse à ce qu'il semble dans la période 1877-1882?... Il y a là bien du « brouillamini » comme dit M. Jourdain. D'une période à l'autre, l'importation aurait, d'après les chiffres que je viens de reproduire, diminué d'un peu plus de 2 milliards ; mais ce qui paraît préoccuper surtout les rédacteurs du projet, c'est moins la décroissance des exportations que l'écart, plus grand dans

la dernière période que la précédente, entre les exportations et les importations.

On voit — et c'est la seule chose qui ressorte un peu clairement des idées confuses qui flottent dans leur cerveau, qu'ils se sont assimilés quelque chose du vieux préjugé de la « balance du commerce », d'après lequel un pays court à sa ruine lorsque, pendant plusieurs années, ses importations demeurent supérieures à ses exportations. Mais, même de cette fausse théorie, ils n'ont qu'une notion vague, ou pour mieux dire, ils s'en font les échos sans la comprendre et sans la connaître ; et, la preuve, c'est que dans cet excédent d'importations qui cause leurs alarmes, ils font entrer même l'excédent des importations en numéraire ; ils trouvent qu'il est entré en France, trop d'or et trop d'argent!

Bref, il est impossible de faire preuve d'une ignorance et d'une intelligence (n'allez pas imprimer « intelligence »!) plus complètes de tout ce qui touche aux conditions de la prospérité commerciale d'un pays. Pour une fois que les socialistes « avancés » de la Chambre ont voulu faire acte d'économistes, ils ont vraiment joué de malheur!

Un seul se fût emballé de la sorte, qu'on ne s'en étonnerait pas ; qu'ils se soient réunis au nombre de vingt-huit pour montrer « urbi et orbi » qu'ils sont tous aussi ignares les uns que les autres : c'est raide, et l'on est tenté de leur adresser le compliment de Louis XIV à son Parlement : — Sire, il n'est si bon cheval qui ne bronche, lui disait un conseiller cherchant à excuser sa compagnie. — Passe pour un cheval, répondit le grand roi, mais toute une écurie!...

Faut-il s'étonner après cela, dit le *Journal Commercial*, que nos députés radicaux préfèrent s'agiter au sujet de la révision et tomber des ministères, que d'aborder les lois d'affaires dont le pays a si grand besoin?

PROCÈS-VERBAL

L'Entrevue avec M. le Maire.

Lundi, 5 mars, se sont rendus auprès de M. le Maire de Lyon, qui les en avait priés :

M. Lacarelle, représentant les marchands de bestiaux et les commissionnaires du marché de Vaise ;

M. Manillier, président du syndicat de la boucherie lyonnaise ;

M. Benon, adjoint au syndicat de la boucherie ;

M. Guillard, président du syndicat de la charcuterie de Lyon ;

MM. Bonnard, Poulet, Rondelet, Vicart et Billard, adjoints au syndicat de la charcuterie.

Le but de leur démarche était d'entendre les observations de M. le Maire au sujet de la pétition qui lui avait été adressée et de lui fournir au besoin la justification de leurs desiderata. (Ils ont en conséquence rédigé le procès-verbal que voici de leur entrevue.)

Les soussignés se considèrent comme les mandataires de leurs corporations respectives au nom de qui ils ont agi et dont ils ont pris les intérêts en main. Il importe donc qu'ils rendent un compte public de cette entrevue et exposent brièvement les observations qui ont été échangées.

M. le Maire demande à M. le Syndic de la Boucherie des renseignements sur les deux bouchers qui auraient été expulsés des abattoirs. C'est M. Lacarelle qui répond qu'on a fait allusion à deux commissionnaires en bestiaux, MM. Hautin et Ollagnier, et non à deux bouchers. Du reste, ajoute M. Lacarelle, il ne s'agit pas seulement de deux faits ; il y en a quatre qui concernent :

M. Hautin, commissionnaire en bestiaux, 46, Grande-Côte, interdit des abattoirs pour 3 mois ;

M. Ollagnier, rue Vaubecour, pour 3 semaines ;

M. Tabardel, tripiier, rue Cuvier, pour 15 jours ;

M. Planus, boucher, rue Vaubecour, pour 8 jours.

Sur l'observation de M. le Maire que ces faits ne se sont point passés sous son administration, il y a unanimité à le reconnaître et M. Lacarelle réplique que M. le Maire a toujours été mis hors de cause par tout le monde. C'est du service de l'Inspection et particulièrement de M. l'Inspecteur en chef que se plaignent le commerce des bestiaux et les industries de l'alimentation par les viandes. Car le même inspecteur dirigeait déjà tout le service lorsque ces faits se sont accomplis ; et c'est par lui qu'ils ont eu lieu.

M. le Maire demande alors quel est l'objet essentiel de la pétition et de l'entretien. C'est, lui fut-il répondu, d'obtenir le droit des facilités d'une contre-expertise en cas de saisie totale ou partielle. Mais il fait observer que, d'après lui, les bouchers ne sont pas personnelle-

ment intéressés à la solution de cette question, puisque les marchands restent responsables.

M. Manillier lui objecte que beaucoup de bouchers achètent leurs bêtes en foire et les mènent directement à l'abattoir — et qu'ils se trouvent par conséquent avoir les mêmes intérêts que les marchands et les commissionnaires. M. Benon, de son côté, dit que, les saisies n'étant pas faites séance tenante, le boucher reste dans l'indécision jusqu'au lendemain pour son approvisionnement : tout le monde proteste énergiquement contre cette disposition du règlement.

La justesse de cette réclamation frappa M. le Maire, qui le reconnut et répondit qu'il donnerait à ses agents l'ordre de se prononcer désormais séance tenante. Les soussignés espèrent que les instructions de M. le Maire seront rendues publiques et deviendront une indiscutable garantie de sécurité et de promptitude pour nos diverses corporations.

On revint ainsi à la question même de l'Inspection.

M. le Maire regarde comme un devoir de soutenir l'autorité de M. l'Inspecteur en chef et d'accepter en principe son infailibilité personnelle ; mais il admet qu'il peut être induit en erreur dans quelques cas.

C'est afin d'éclairer la religion de M. le Maire sur ce qui se passe que la démarche actuelle a lieu : on veut le renseigner sur les fautes commises et appeler son attention sur les procédés suivis.

Mais en ce qui touche la contre-expertise, M. le Maire se contente alors de présenter cette proposition : de prendre une partie de viande de l'animal saisi et de la renfermer dans une bouteille, afin que cet échantillon puisse servir à un examen ou à une analyse de la part des intéressés.

Personne des membres présents ne pouvait souscrire à cette manière de faire. Ce que les marchands et commissionnaires, ce que les bouchers et charcutiers demandent, c'est que l'expertise soit faite sur l'animal entier. Un contrôle partiel est impuissant à constater sûrement l'état général de la bête.

M. le Maire répond qu'il nommera une commission de cinq ou six vétérinaires choisis en dehors du service de l'Inspection, que cette commission recherchera et établira les divers cas de saisie, et que, dès qu'elle aura préparé les travaux, il convoquera à nouveau, sous quelques jours, les membres présents pour les consulter à cet égard avant de promulguer un nouveau règlement.

Après quelques pourparlers où l'on insista encore auprès de M. le Maire pour l'amener à reconnaître avec nous qu'il n'y a de logique et d'équité que dans l'application amiable de la contre-expertise par des hommes compétents, MM. les Membres de la Charcuterie réclamèrent spécialement, pour leur industrie, que l'inspection soit permanente aux abattoirs et qu'il leur soit accordé un bureau central où ils puissent recevoir leur marchandise à toute heure de la journée — car l'estampillage tardif fait souvent manquer la vente. Ils demandent de plus qu'il leur soit accordé, après l'heure réglementaire, le temps nécessaire pour visiter ou languer comme il faut les porcs qu'ils ont achetés — et cela, au marché même. Du reste ils sont d'accord avec les bouchers et les commissionnaires dont ils appuient toutes les revendications, comme ceux-ci appuient les leurs.

De plus, les soussignés formulent les vœux suivants qui seront sans doute entendus :

1° Qu'aucune action judiciaire ne soit dirigée contre un membre quelconque des diverses corporations sans l'autori-

sation préalable de M. le Maire, qui aura fait appeler et aura entendu l'accusé ;

2° Que les garçons n'aient point de contravention pour achever de travailler les animaux abattus, à la seule condition de ne rien faire disparaître ;

3° Que les ménagements promis par M. le Maire prennent la forme d'arrêts, afin de lier également le service de l'Inspection et les membres des corporations diverses.

En foi de quoi, pour certifier la véracité de ce rapport, vis-à-vis de leurs confrères et de leurs mandants, ont apposé leurs signatures les membres qui ont eu l'honneur d'être reçus par M. le Maire et de lui exposer leurs légitimes griefs.

(Suivent les signatures).

UN DERNIER MOT

Nous ne nous occupons que des questions d'intérêt général. Que si nous attaquons quelquefois le fonctionnaire, c'est que le public est au-dessus de lui ; mais nous respectons l'homme et l'aimons. Loin de nous donc les mesquines personnalités qui aliènent les sympathies et compromettent les meilleures causes,

Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de porter la lumière dans tous les recoins sombres des faits que nous avons signalés. C'est à ce titre seulement que nous publions la lettre suivante qui nous est adressée :

Monsieur le Rédacteur chef,
Dans le dernier numéro du journal la *Tribune Lyonnaise*, vous avez mis à jour un abus de pouvoir commis par M. l'Inspecteur en chef des abattoirs de Lyon, au préjudice de M. Tabardel, tripiier, rue Cuvier, 22.

Et vous ajoutez qu'il n'en a pas été question au Conseil municipal, dans la séance qu'il a consacrée à examiner les doléances bien légitimes des personnes qui ont eu à souffrir de cet Inspecteur.

Comme le fait est déjà un peu ancien, il m'a semblé qu'il avait été difficile, au membre du Conseil municipal qui a bien voulu demander à ce sujet des explications à M. le Maire, de préciser dans quelles circonstances et à quelle date les choses se sont passées.

Je connais depuis longtemps, Monsieur le Rédacteur en chef, votre amour pour la justice, le soin que vous prenez à rechercher la vérité ; aussi, j'ose me permettre, en ma qualité d'expéditeur de M. Tabardel, de vous expliquer les mesures de rigueur qui ont été prises contre lui et quelles en ont été les suites.

Dans la journée du 3 novembre 1879, M. l'Inspecteur en chef des abattoirs de Lyon faisait sa tournée dans les tripieries, accompagné de ses contrôleurs ; il remarqua les débris d'animaux avec sa canne, en disant d'un ton menaçant : « Il faut les surveiller ces tripiers. »

M. Tabardel a objecté bénévolement et d'une façon tout à fait correcte, qu'il fallait surveiller les bouchers ; que c'étaient eux, en effet, qui leur fournissaient les matières premières destinées à leur industrie.

Cette réponse, toute naturelle, mit M. l'Inspecteur dans une fureur telle qu'il alla querir les gardiens de l'abattoir pour faire dresser une contravention contre celui qui l'avait faite.

Le gardien-chef, M. Peletet, s'approcha et déclara qu'il n'y avait pas lieu à contravention, M. Tabardel s'étant tenu dans la limite de ses droits.

Deux jours plus tard, M. l'Inspecteur interdisait à Tabardel l'entrée de l'abattoir pendant quinze jours, d'une façon d'autant plus grave qu'il visait contre ce dernier l'article 63 d'un arrêté du 19 juin 1858, article qui vise les auteurs de vols ou d'indécences commis dans l'abattoir.

Cependant le commerce de M. Tabardel s'alimentait aux abattoirs de Vaise ; pendant ces quinze jours de mise à pied, il a été obligé de se croiser les bras et de voir passer ailleurs sa clientèle, fruit de plusieurs années de travail.

Il a cru pouvoir s'adresser au tribunal civil, dernière ressource qui lui restait, pour faire déclarer l'Inspecteur principal coupable d'abus commis dans l'exercice de ses fonctions ; venir lui demander la réparation du préjudice qu'il lui avait causé par cette mesure inexplicable ; mesure qui a amené la ruine de son commerce et a manqué le conduire à la faillite.

Au lieu de venir expliquer sa conduite, faire valoir et maintenir hautement ses droits, se justifier devant ses juges, le fonctionnaire a fait soulever par l'avoué de la Ville, l'incompétence du Tribunal, tout comme le débiteur de mauvaise foi oppose la prescription à son créancier.

M. l'Inspecteur a gagné son procès, Tabardel a été condamné aux dépens ; c'est une bonne affaire pour M. l'Inspecteur, mais comme les honoraires de son avocat n'ont pas été passés en taxe, on les fera payer aux contribuables.

Le final de tout ceci, c'est que ce malheureux tripiier a été obligé de s'en aller ailleurs, car pour lui interdire l'entrée de l'abattoir on l'a assimilé à un voleur, ses relations ont été brisées.

Ses anciens amis lui ont refusé toute confiance ; le monde est ainsi fait, qu'un soupçon planera toujours sur lui ; on croit qu'il n'y a pas de fumée sans feu ; et c'est une très mauvaise note que d'être, même innocent, accusé d'un fait de mauvaise foi ou de déloyauté.

Tel est le cas de M. Tabardel.
Je vous prie de le porter à la connaissance de vos lecteurs et au besoin je vous laisse toute latitude pour publier ma lettre.

Agrez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance du profond dévouement d'un ami de la *Tribune Lyonnaise*.

Ernest VIVANT.

Question de Transport

On sait qu'un comité d'études des questions de travaux publics est organisé à Paris par un groupe influent de députés et sénateurs républicains, dans le but d'étudier les solutions pratiques devant s'imposer suivant le cours des négociations entamées entre l'Etat et les grandes compagnies de chemins de fer.

Ce comité, dans un remarquable exposé de ses travaux, conclut à la nécessité de la création de grandes artères nouvelles se répartissant en deux groupes, ainsi qu'il suit :

1° Ligne de Calais à Marseille par Paris, embranchement sur :

Lille — Dijon et la Suisse — Saint-Etienne — Nice — Montpellier.

2° Ligne de Paris à Bordeaux par Anneau et Cagnac, avec embranchement sur :

Toulouse, par Limoges — Saintes, par Tours et Niort.

Ces grandes artères de nouvelles lignes ferrées devraient faire l'objet de deux concessions spéciales.

Il y aurait aussi des lignes nouvelles régionales qui seraient créées pour établir la continuité et la liaison du troisième réseau avec les nouvelles grandes artères.

La grande ligne de Calais-Marseille aurait comme tracé principal : Paris, la vallée de la Loire et Lyon.

Les grandes artères seraient établies dans des conditions telles que la vitesse des trains puisse atteindre 100 kilomètres à l'heure.

Le premier groupe des grandes artères, ainsi que les groupes régionaux en dépendant, seraient concédés à des compagnies chargées de la construction et de l'exploitation.

Les tarifs seraient à base kilométrique décroissante et comporteraient les réductions suivantes :

Grande vitesse, 25 p. 0/0 sur les prix actuels.

Petite vitesse, 10 p. 0/0 sur les prix actuels.

Les tarifs exceptionnels de gare à gare ne pourraient être établis que par des lois spéciales.

Tels sont les bases d'une proposition de loi à présenter éventuellement et ayant pour objet la construction et l'exploitation du troisième réseau par des compagnies nouvelles, dans le cas où l'accord ne pourrait s'établir à la suite des négociations qui vont s'engager entre l'Etat et les grandes compagnies.

Il est à remarquer que la solution consistant à confier le troisième réseau à des compagnies nouvelles se rattache à la proposition relative au chemin de fer de Calais à Marseille, dont la création, déjà mise en question il y a dix ans, paraît cette fois tout à fait décidée. La huitième commission d'initiative parlementaire vient en effet d'émettre un avis favorable à la grande ligne directe de Calais-Marseille, et la Chambre des députés va être appelée prochainement à délibérer à cet égard.

SUS AU PHYLLOXERA

Nous lisons dans le *Journal commercial et maritime* de Cette, que M. Eugène Tisserand, conseiller d'Etat et directeur de l'agriculture, a présenté dernièrement à la commission supérieure du phylloxéra un rapport fort intéressant sur les travaux administratifs entrepris contre le phylloxéra et sur la situation de nos vignobles pendant l'année qui vient de s'écouler.

D'après les renseignements de l'administration, cinquante départements sont envahis, les vignes ont été détruites sur une superficie d'environ 763,000 hectares, et près de 600,000 hectares sont atteints par le fléau.

La destruction, dit M. E. Tisserand, a surtout été considérable dans les départements autorisés à cultiver la vigne américaine.

Tandis que l'insecte poursuivait son œuvre

de destruction, le vigneron, dans maintes localités, ne restait pas oisif et tentait énergiquement pour reconstituer avec nos vieux et excellents cépages français, le vignoble détruit : ici, en les faisant entrer dans une sorte d'assolement avec l'espoir d'en tirer trois ou quatre récoltes ; là, en plantant dans les sols et en situations convenables, dans les terrains sablonneux, dans les alluvions, dans les emplacements faciles à submerger ou à traiter par les insecticides ou engrais.

On voit par les chiffres que nous venons de citer que le désastre est considérable ; mais il n'y a cependant pas lieu de désespérer.

« Quelque effrayants que soient ces chiffres, dit avec raison l'intelligent directeur de l'agriculture, en admettant même qu'ils soient rigoureusement exacts, ils ne doivent pas nous faire désespérer du salut de la viticulture française.

« La grandeur du mal doit grandir les courages ; elle montre que ce n'est pas le moment de faiblir. La France possède encore 1,500,000 hectares de vignes indemnes ; ses grands crus de la Gironde, de la Bourgogne sont encore peu atteints et se défendent utilement ; le vignoble de la Champagne n'est pas touché ; il faut donc redoubler d'énergie dans la lutte.

M. Eugène Tisserand a parfaitement raison, non-seulement nos vignerons luttent avec succès sur beaucoup de points de nos vignobles atteints depuis longtemps par le fléau, mais, grâce à leurs recherches incessantes, ils sont arrivés dans maintes localités à arrêter le mal dès le principe et à préserver des contrées.

Nous applaudissons donc aux bonnes paroles du directeur de l'agriculture, et nous le félicitons de l'énergie qu'il ne cesse de déployer dans la lutte contre le phylloxéra.

LES EAUX DES CÉVENNES A LYON

PARTIE FINANCIÈRE

(Suite à ma brochure du 27 février)

Les lecteurs de la Tribune Lyonnaise m'ont prêté une bienveillante attention dans l'exposé précédent des *Eaux Cévennes*, pour l'alimentation de Lyon, au point de vue de la partie technique. Je viens leur demander encore un peu de patience pour lire la partie financière, qui accompagne nécessairement ce projet, comme ceux de tous mes concurrents.

De tous les projets d'eau soumis au concours de Lyon, celui des Cévennes, qui d'ailleurs est le seul possible, se présente avec le plus fort devis de 70 millions, chiffre rond, au lieu de devis variant de 5 millions à 30 millions de fr. de mes concurrents. J'ai dit que le projet des Cévennes était seul possible et je vais le prouver. Dans la séance du 7 mars, M. le Maire, d'après le compte-rendu des journaux, a déclaré que les eaux du lac de Genève devaient être classées comme impotables.

Comme le Rhône sort du lac de Genève il est évident qu'il participe de ses propriétés, et que ce n'est pas l'appoint des égouts de Genève, des eaux bourbeuses de l'Arve, qui en augmentent la potabilité. Et plus on s'éloignera de Genève en descendant le courant plus l'impotabilité augmentera. Cela est d'ailleurs conforme à la théorie anglaise, qui ne veut pas des fleuves ni des rivières de premier ordre pour l'alimentation de ses cités. Les fleuves suivant le thalweg d'une vallée en sont les égouts naturels, et ne doivent être pris que lorsque on ne peut faire autrement.

Les eaux de la vallée de l'Ain doivent être écartées en masse — elles sont trop calcaires — les amener à Lyon, au moment où toutes les villes civilisées abandonnent les eaux calcaires, serait un crime, auquel, j'en ai la confiance, le conseil municipal en entier refusera de prêter son concours. Une ville comme Lyon ne peut reculer dans la voie du progrès. Lyon doit suivre New-York, Vienne (Autriche), Liverpool, Manchester, Bolton, Glasgow, Stockport, Londres, Bruxelles, Verviers, Tournon-sur-Rhône, etc., et prendre des eaux aussi pures que possible.

Ces eaux ne pouvant plus se trouver dans l'ancien bassin de captage des Romains (Gier, Garon, Izeron, Brevenne), ni dans le bassin de la Loire, il faut nécessairement aller aux Cévennes, versant du Rhône, comme je l'ai dit dans la première brochure.

Mais là commencent les difficultés financières. Je parle d'un devis de 70 millions. — On me disait : masquez votre devis, il effraie. — J'ai répondu : jamais. — En effet, j'ai la conviction qu'après m'avoir lu attentivement le lecteur dira : — Qu'importe le coût, si les résultats sont sérieux. — C'est une avance d'argent à faire rien autre. Or nous avons à Lyon, une rue peuplée presque uniquement de banques faites pour cela.

Dame, on nous a bien lancé assez d'affaires véreuses, pour en lancer une bonne, faite à contrôler étant sur place et devant assurer la splendeur de Lyon.

La première difficulté financière, commence dans le *modus vivendi* à établir avec la Compagnie générale des Eaux, en possession d'un traité sérieux avec la ville de Lyon.

A mon avis, je crois que le plus simple, dans l'intérêt de tous, est de laisser la Compagnie générale actuelle en possession du monopole, en lui imposant de nouvelles conditions nettement établies, et en lui venant en aide, par des subventions et une prolongation de traité, afin de lui permettre de faire grand, et digne de Lyon. — Quitte à établir l'époque à laquelle la ville de Lyon partagera les bénéfices, peut-être immédiatement.

Faire autrement, est impossible. — Une ville comme Lyon, ne peut rompre un traité. — Il y a d'abord la question de moralité, ensuite celle de l'indemnité qui serait quoiqu'on en dise considérable. — Mettons 25 millions au bas mot, à donner en cas de résiliation, — soit 25 millions à ajouter à 70 millions, ou 95 millions à dépenser. Le lecteur voit de suite de combien les charges des contribuables seraient grevées.

Donc il vaut mieux s'entendre avec la Compagnie générale des eaux, qui a les moyens de trouver les capitaux convenables, sans charger nos impôts outre mesure.

Je parle de 70 millions pour l'aqueduc des Cévennes, mais je dois dire, que si je voulais faire mesquin, cela serait moins coûteux.

D'abord les aqueducs, sauf les syphons, sont faits pour rouler 300,000 m. puis dans l'avenir 600,000 par jour. — J'ai la conviction que Lyon grandira, et alors, il n'y aura pas lieu de remanier les tunnels et les tranchées. — Il faudra faire de nouveaux barrages, et quelques syphons.

Dans Lyon même, la question des eaux entraîne forcément, des remaniements des ponts :

Il n'y a pas de ponts, sur nos fleuves, pour le passage de gros tubes. — Dans le projet des Cévennes, il faudra établir des passerelles sur la Saône et le Rhône, ou reconstruire les ponts du Midi pour le service de la basse-ville.

Or la reconstruction des ponts du Midi, regarde l'Etat. — Quand à la desserte de la Croix-Rousse elle entraînera nécessairement la construction d'une passerelle sur la Saône, ou finissons en avec le pont des Chateaux aux Carmes déchaussés, et faisons ce célèbre travail dont on parle à Lyon depuis deux siècles, et pour lequel l'ingénieur Racle a fait un plan magnifique réalisé à Porto en Portugal !

De même j'ai admis qu'une ville comme Lyon, ne devait pas avoir des réserves pour quelques heures d'advance ! mais bien pour 10 jours à Bron et dans les montagnes de l'Izeron. Imaginons qu'après avoir habité Lyon et ses industries à un grand luxe d'eau, l'aqueduc vienne à crever, eh bien je dis que le mal financier serait incalculable avec de faibles réserves.

Donc il vaut mieux dès le début tout prévoir. N'a-t-on pas vu dernièrement la Buire, brûler faute d'eau ! dans une ville comme Lyon. A tout moment on nous dit à propos d'incendie ; Les pompes manquaient d'eau !

LYON EN 1791

Ce beau volume de la *Bibliothèque Lyonnaise* publiée par Henri Georg, 65, rue de la République, est la continuation de l'histoire de la Révolution Française dans notre région. Les deux premiers volumes portant les dates de 1789 et 1790 ont été dès leur apparition totalement enlevés par les bibliophiles et les gens quelque peu soucieux de connaître notre histoire locale.

Lyon en 1791 est appelé au même succès que ses devanciers ; rédigé et coordonné avec les plus grands soins par deux hommes qui font autorité en la matière : MM. Albert Metzger et Joseph Vaesen. Cet ouvrage d'une lecture des plus faciles — une sorte de *chronique à la main* — reconstituée avec des documents authentiques, jette un jour nouveau et absolument vrai sur les événements d'alors.

Combien d'entre nous connaissent l'histoire de notre région ? Ne voyons-nous pas aujourd'hui, même un journal sérieux, le *Lyon-Républicain*, annoncer sous ce titre : le *Drame de Polyeucte*, un roman à sensation — du moins l'espère-t-il — de Victor Chauvet, lequel roman se passerait en 1793 (?) alors que l'épisode qui a inspiré le romancier a eu lieu le 29 juin 1791 ? (Voir page 54 et suivantes.) Toujours la légende à côté du vrai !

La lutte entre le clergé assermenté et l'autre fut très vive en l'année 1791. L'élection du citoyen Adrien Lamoureux, vicaire-général d'Arras, comme évêque de la Métropole du Sud-Est (4^e mars) donna lieu à une polémique très-violente en faveur de son prédécesseur Mgr de Marboeuf. La Municipalité fut obligée, et le Directeur du département après elle, de supprimer, sur la réquisition de Pierre-Edouard Lemontey, procureur de la Commune, deux écrits dont l'un portant ce titre : *Avertissement pastoral de Mgr l'Archevêque de Lyon, primat des Gaules* comme « l'ouvrage d'un faussaire, qui se couvrant du nom de Mr de Marboeuf, ci-devant évêque du département, a osé accumuler des erreurs « cent fois foudroyées », et le second écrit « comme rédigé dans le même esprit, infecté du même venin et lancé apparemment du même « repaire. »

Toute cette année fut remplie par des écrits véhéments pour ou contre la constitution civile du clergé, ces derniers furent régulièrement poursuivis et condamnés par les autorités municipales. Aujourd'hui on laisse impunément bayer en chaire, contre la Constitution, toutes les injures possibles par des prêtres salariés par la République. Est-ce un signe de force ou de faiblesse ? Passons ! ceci n'entre pas dans le cas d'une analyse bibliographique.

C'est en cette même année 1791 qu'un décret de l'Assemblée nationale établit un *Tribunal de Commerce* à Lyon (21 mai).

Les volontaires nationaux de Lyon s'organisent et leur bataillon, sous le commandement de Ch. Sériziat, lieutenant-colonel, quitte cette ville le 20 septembre 1791. A. après de quatre vingt ans et à quelques jours de différence, les Volontaires du Rhône, sous le titre de *Première légion*, partaient de Lyon pour s'immortaliser sur les champs de bataille de la Côte-d'Or et de l'Est.

Les premiers arrivèrent le 30 novembre à Strasbourg où leur belle tenue fit l'admiration de toute la garnison. Ce bataillon eut les prémices du chant de guerre, que Rouget de l'Isle venait de composer pour l'Armée du Rhin et et qui, plus tard, porta le nom de *Marseillaise*.

Les derniers, au chant de cette immortelle *Marseillaise*, firent leur devoir et le firent largement. Et s'ils n'allèrent pas, eux, jusqu'à Strasbourg, ce ne fut ni leur faute ni celle de leurs vaillants chefs. C'était écrit.

A signaler aussi, la fondation d'une *Caisse patriotique de la chapellerie* pour l'échange des assignats de deux et trois cents livres en mandats de vingt sous, trente sous et trois livres. L'exposé des motifs de cette création est très intéressant et mérite d'être lu.

À signaler aussi... mais il faudrait tout signaler dans cet intéressant ouvrage et je me vois obligé, vu le peu de place dont je puis disposer, à recommander tout simplement à mes vieux amis de la *Tribune Lyonnaise* **Lyon en 1791**. Sa place est toute marquée dans leurs bibliothèques.

PETIT-JEAN.

A travers nos théâtres

Le Grand-Théâtre a donné lundi la première des *Deux Orphelines*, drame en 5 actes et 8 tableaux de MM. Denney et Cormont ; cet ouvrage ayant été déjà joué dans presque tous les théâtres de Lyon, il est superflu d'en donner une analyse aux lecteurs de la *Tribune Lyonnaise*, qui connaissent ce drame aussi bien que leur chroniqueur théâtral lui-même.

C'est de l'interprétation seule que Strapontin a l'intention de parler. De la mise en scène il ne dira rien, les *Deux Orphelines* étant montées un peu à la diable, avec des décors on ne peut moins analogues, comme disent les affiches de province ; il ne citera comme exemple que le château d'Elseigneur, d'Hamlit, qui figure dans le tableau de la place Saint-Sulpice.

Donc, bonne salle le soir de la première, moins les fauteuils d'orchestre, bien entendu ; au premier tableau, et à peine Mlle Antonelli avait-elle dit quelques mots, une malencontreuse couronne en papier doré s'est abattue sur la scène aux pieds de Dalbert qui s'est empressé de la remettre à l'excellent artiste qui a dû trouver, comme nous, cet envoi d'autant plus maladroit, plus inattendu, qu'il n'a été applaudi que par les *Romains*. Et Dieu sait si ces chevaliers du lustre — comme on disait autrefois, — sont maladroits dans les manifestations de leur enthousiasme... officiel !

Gérbert, le comédien de race, est tout bonnement splendide dans son rôle de Pierre, l'Avorton, comme l'appelle avec tant d'ironie l'auteur son grand frère Roger Dalbert, dont l'enrouement tend de moins en moins à disparaître, au grand déplaisir de ses nombreux amis.

M. Dumoraize, dans le rôle un peu teinté du comte de Linieres, s'était fait une excellente tête de Mirabeau, c'est un comédien hors ligne, consciencieux, n'exagérant aucun de ses effets, et qui suit les saines traditions de la Comédie Française jusque dans le drame, ce qui n'est pas peu dire. J'ai parlé de l'artiste, un de ces jours j'entreprendrai mes lecteurs du brillant auteur de monologues charmants qui seraient beaucoup lus et souvent beaucoup dits, si l'on savait chez quel libraire les amateurs pourraient se les procurer.

Jaeger, le joyeux Passe-Partout du *Tour du Monde*, et le cecasse ministre du roi Cocambo, de *Peau d'Ane*, avait l'air de s'enjoyer dans son rôle de Picard, le *lartin* de bonne maison, qui n'est pas content du tout de son maître, le chevalier de Vaudray, qui se commet avec des philosophes, des Diderot, des d'Alembert et qui ne daigne même plus lui envoyer son pied dans le... dos comme autrefois.

C'est M. Roger qui joue le chevalier ; un artiste qui a de l'étoffe. Il nous paraît même qu'il en a trop, car sa cravate nous fait l'effet d'un bandeau enroulé autour de son cou. Un bon point à M. Bonfort dans son rôle épisodique de Martin, au premier acte, dont il sait tirer tout le parti qu'il comporte.

J'ai gardé les dames pour la bonne bouche. Une jeune artiste des Célestins, Mlle Van-daelen, a accepté le rôle de Louise, elle y est adorable de grâce, de jeunesse et d'ingénuité native ; elle dit fort bien et chante encore mieux. Du travail et de la persévérance, Made-moiselle, et bientôt Lyon artistique vous sacrera étoile.

Jeanne Bernhardt fait tout ce qu'elle peut pour ressembler à sa sœur, elle a des accents suffisamment dramatiques dans les 5^e, 6^e et 7^e tableaux.

Mme Antonelli — la victime de la couronne — et Mme Palyard tiennent avec autorité et talent leurs rôles d'Henriette et de la comtesse. Quant à Mme Billon, l'odieuse Frochard, elle est si nature qu'elle fait oublier la mère Michon — c'est énorme ! — et que les habitués du paradis l'en...t à faire plaisir.

L'heureux M. Dufour fera certainement de belles recettes avec les *Deux Orphelines*. Ne pourrait-il trouver d'autres personnes pour figurer les déesses de l'Opéra en *folichonnerie* au pavillon du Bel-Air ? Elles en manquent complètement.

Une poignée d'informations pour finir, elles ont trait à notre troupe d'opéra et d'opéra-comique.

On parle des engagements suivants : Berger, fort ténor, élève de Tisserand ; Queyrel et Séguin, nos anciens basse et baryton de grand opéra ; Mlle Jacob, chanteuse légère de grand opéra ; Bacqué, basse chantante ; Fréd. Roger, baryton d'opéra comique ; Mlle Lacombe Dupré ; Mlle Baux, que sais-je encore ?

Ceci sous toutes réserves, attendu que la direction des Théâtres municipaux, imitant en cela l'attitude bienveillante du secrétariat du conseil municipal, n'adresse aucune communication, aucun renseignement officiel à la *Tribune Lyonnaise*. Ce qui n'empêche pas ce journal d'être toujours bien informé.

STRAPONTIN.

P.-S. — Plusieurs journaux annoncent l'engagement de Mlle Baux pour la saison prochaine. La vérité est que Mlle Baux a demandé à M. Dufour un délai de quinze jours avant de répondre aux négociations ouvertes entre elle et le directeur de nos théâtres.

Ce délai a été accordé.

NOTES ET INFORMATIONS

Laboratoire Municipal. — M. le Maire de Lyon, Chevalier de la Légion d'honneur, informe le public qu'une copie de la délibération du conseil municipal, en date du 20 février 1883, adoptant pour le laboratoire municipal un tarif pour les analyses quantitatives réclamées par les particuliers, est affichée à la Mairie de Lyon (Hôtel-de-Ville) et dans les bureaux de l'Etat-civil des arrondissements, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 3 heures du soir, depuis le 15 mars jusqu'au vendredi 13 avril inclusivement.

Le public est en outre révenu que le laboratoire municipal, installé à l'Hôtel de police municipal, rue du Bât-d'Argent, 21, fonctionne depuis le 15 mars courant.

Les personnes qui désireraient obtenir une analyse qualitative de boissons ou de denrées, pourront se présenter au laboratoire tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures du matin.

Il reste maintenant à conseiller à nos concitoyens de se montrer très-fermes lorsqu'ils auront acquis la preuve de falsifications de denrées. En modifiant le vers de la Fontaine : « Aide-toi, le laboratoire t'aidera », rappelons à chacun qu'il ne suffit pas de constater la falsification dont on a été victime, mais que dans l'intérêt général il faut obtenir les répressions légales.

Congrès commerciaux. — La chambre syndicale des industries diverses de Paris, qui s'est reliée à l'union nationale du commerce et de l'industrie, vient de soulever la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu pour enrayer la concurrence étrangère, d'organiser des congrès commerciaux auxquels prendraient part les intéressés de tous les points de la France.

Les membres de cette chambre syndicale ont été unanimement d'avis qu'il y a utilité de poursuivre cette idée jusque sur le terrain pratique.

A cet effet leur président, M. Ducret, vient d'adresser aux chambres commerciales une lettre et un questionnaire pour les inviter à se prononcer sur la question mise en avant.

Il est des nôtres. — Nous sommes heureux d'apprendre et de publier que M. Joseph Schwartz, le rosieriste distingué dont s'honore Lyon, est Français et bon Français. Il a fait toute la campagne de 1870, en qualité de sous-officier, il est né à Bourgoin d'un père alsacien et il est électeur parmi nous. En fait-il davantage pour que toutes nos sympathies lui soient acquies ? Nous le savons par nous depuis longtemps ; mais l'intérêt de M. Schwartz exigeait que nous missions cette vérité en une éclatante évidence. Il nous en devra des remerciements. Salut donc à un de nos braves compatriotes.

Mesures d'ordre. — Le ministre de l'intérieur a pris toutes les mesures en vue de réprimer les manifestations qui pourraient se produire à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars 1871.

La loi du 7 juin 1878 sera appliquée dans toute sa rigueur. En conséquence, des sommations légales, précédées de roulements de tambours, seront faites s'il se produit des attroupements, et tous ceux qui n'auront pas obéi à cet ordre seront mis en état d'arrestation et traduits, par l'application de la loi en police correctionnelle et même en Cour d'assises.

Un bon point au Gouvernement.

Les Tarifs de chemins de fer. — M. Mauger, député du Calvados, et un certain nombre de ses collègues, vont déposer une proposition de loi ayant pour but de faire bénéficier les ouvriers, et principalement ceux des champs, d'une réduction de 25 0/0 sur les tarifs de chemins de fer, dans le cas où ils justifieront que leur déplacement a pour but d'aller chercher du travail.

Les Questions agricoles. — Un groupe uniquement destiné à s'occuper des questions agricoles vient de se constituer sur l'initiative de MM. Fleury, député de l'Orne, et Desprez, député du Pas-de-Calais.

Voici la composition du bureau :

M. Fleury, de l'Orne, président ; M. Huaméty, de la Somme, vice-président ; M. Loubet, de la Drôme, vice-président. Secrétaire : MM. Deprez, du Pas-de-Calais ; Cavaignac, de la Sarthe.

Dombes et Sud-Est. — La Compagnie des Dombes et des Chemins de fer du Sud-Est nous adresse la communication suivante :

La marche des trains de la ligne de Lyon à Montbrison sera modifiée à partir du dimanche 18 mars.

Le train partant de Saint-Paul à 3 h. 30 s'arrêtera à Montbrison. Le train partant à 5 h. du soir sera continué jusqu'à Montbrison.

Un nouveau train circulera le matin entre Montbrison et Lyon-Saint-Paul, arrivée à 9 h. 26.

Quatre trains partiront de Lyon-Saint-Paul pour Charbonnières, chaque jour à 7 h. 05 et à 11 h. 05 du matin, 2 h. 10 et 6 h. soir, avec retour à Lyon à 8 h. 20 matin, 12 h. 24, 3 h. 07 et 6 h. 59.

En outre, les dimanches et fêtes, les trains supplémentaires d'été entre Lyon et Charbonnières seront remis en circulation.

Prolongement de l'avenue de Saxe. — Entre la grande rue de la Guillotière et la rue Montquieu, on construit en ce moment un aqueduc-égout en béton. Ce travail est poussé activement, et d'ici peu de temps on pourra livrer à la circulation la partie de l'avenue de Saxe comprise entre la grande rue et la rue des Trois-Pierres.

La ville ayant demandé un décret d'utilité publique pour exproprier les propriétaires qui n'ont pas consenti à céder à l'amiable les immeubles nécessaires à l'ouverture complète de cette belle avenue, il est à espérer qu'avant la fin de la présente année le prolongement de l'avenue de Saxe entre le cours Gambetta et la gare de la Mouche sera achevé.

On prolongera également la ligne de tramways allant du Parc à l'avenue des Ponts, à la grande satisfaction des habitants et des commerçants qui se rendent chaque jour à la gare de la Guillotière.

Pont de la Faculté. — La commission chargée par l'administration préfectorale d'étudier les différents projets pour la construction du pont de la Faculté, a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'établir un pont à cet endroit, mais de construire une simple passerelle.

De plus, la commission demande la reconstruction immédiate, en pierre et en fer, du pont du Midi, donnant comme motif que toute la circulation, au Midi, tend à se développer sur ce point de la ville et que cette transformation faciliterait l'établissement du barrage dont il est question depuis longtemps.

Cependant si le conseil municipal maintient son projet pour la construction du pont de la Faculté, la commission émet l'avis, que ce pont ne devrait être établi ni dans l'axe de l'Ecole de médecine, ni au nord de ce monument, mais bien au sud, c'est-à-dire en face de la rue Franklin.

Comment sortira-t-on de là surtout si le conseil municipal, fidèle à sa première décision et aux intérêts de la Guillotière, entend que le pont soit établi entre la place Grôlier et l'avenue de la Vitrolierie ?

Gare de Perrache. — La gare de Perrache étant devenue insuffisante par suite de l'extension considérable du mouvement qui s'y fait depuis l'ouverture de la ligne de Lyon à Nîmes, va être agrandie d'une manière considérable. Dans ce but, la Compagnie a fait l'acquisition d'un vaste emplacement situé entre le cours de Perrache et les rues Delandine et du Bélier.

De Lyon à Genève. — Depuis le 15 de ce mois, les communications entre Bellegarde et Genève sont rétablies pour un train régulier par jour dans chaque sens, par une voie unique provisoire. Ce train sera affecté au transport des marchandises en petite vitesse, de ou pour Genève qui ne sont pas détournées par Pontarlier.

Les trains de voyageurs ne pourront que plus tard circuler sur cette partie de la ligne. M. Schlemmer, inspecteur général du contrôle, qui s'est rendu sur les lieux, n'a pas cru devoir autoriser la reprise du service des voyageurs.

Les Eaux de Lyon. — Aux nombreux projets déjà présentés pour alimenter Lyon d'eaux potables, il y a lieu d'ajouter le nouveau projet de M. L.-E. Mouline, consistant à amener dans notre ville les eaux du lac d'Issarlès, situé près des sources de la Loire. Nous ne pouvons que l'indiquer ; le conseil municipal aura à l'approuver comme ceux dont il est saisi par le dépôt du rapport de l'administration sur cette question.

Le projet de M. Mouline a beaucoup de rapport, au point de vue de la qualité des eaux, de leur abondance et des moyens de les capter et de les amener à Lyon, avec le projet Moyret, qui s'inspire des magnifiques travaux accomplis par les Romains, travaux dont il reste encore quelques vestiges, et va prendre dans les Cévennes, du côté du mont Pilat, les eaux si pures et si bonnes, telles que celles qui alimentent Saint-Etienne.

M. Léon Say à Lyon. — M. Léon Say, sénateur et ancien président du Sénat, doit venir à Lyon dans quelques jours pour assister au banquet annuel de la Société d'économie politique de notre ville.

L'illustre économiste sera accompagné de M. Ribot, député, président du centre gauche et de M. Lalande, sénateur, président de la chambre de commerce de Bordeaux.

On croit à tort qu'à cette occasion sera inauguré le buste de J.-B. Say, le célèbre économiste lyonnais, grand-père de M. Léon Say. Ce buste a été en effet commandé à M. Pagny, l'habile sculpteur, par la Société d'économie politique, avec le concours de notre Chambre de commerce ; mais l'œuvre qui doit être exécutée en marbre, ne sera pas terminée avant plusieurs mois. Il serait possible cependant que la maquette, à l'état d'ébauche, fut exposée pendant le banquet.

Plusieurs discours seront certainement prononcés et nous ne doutons pas, étant donnée la compétence d'économistes aussi distingués que M. Léon Say, Lalande et Ribot, que les renseignements les plus intéressants ne soient donnés à cette occasion sur la situation financière et économique de notre pays.

Chemin de fer de Givors à Paray-le-Monial. — Les sénateurs et députés des départements du Rhône, de la Loire et de Saône-et-Loire, ont eu une entrevue avec M. Raynal, ministre des travaux publics, au sujet du chemin de fer de Paray-le-Monial à Givors.

M. Raynal a fait un excellent accueil à nos représentants, mais leur a déclaré qu'il ne

pouvait pas leur donner encore une réponse définitive.

On sait que toute la région qui doit être desservie par cette ligne est cependant très intéressée à ce que ce chemin de fer, à l'étude depuis fort longtemps, soit enfin construit d'une façon ou d'une autre et par l'Etat, sinon par l'industrie privée.

Banque de Lyon et de la Loire. — Nous apprenons que, sur le rapport de M. le procureur général Fabreguettes, des poursuites correctionnelles vont être intentées contre les membres du conseil d'administration de la Banque de Lyon et de la Loire.

Le rapport a été soumis au conseil des ministres et approuvé par lui.

Il y aura pas, néanmoins, de demande en autorisation de poursuites soumise à la Chambre contre M. Savary, celui-ci devant donner sa démission de député.

On annonce que d'autres membres du Parlement sont dans une situation analogue.

Société de Retraite pour la vieillesse. — Il s'est constitué à Lyon, rue Champier, 9, une Société de retraite pour la vieillesse. C'est là une institution qu'on ne saurait trop encourager ni trop favoriser.

L'administration a l'honneur d'informer les sociétaires que les réunions électorales organisées à l'effet de nommer des délégués chargés de présenter des candidats à la direction de la société auront lieu les 17 et 18 mars prochains dans les locaux ci-dessous désignés :

1^{er} arrondissement. — Le 18 mars, à 11 heures 1/2, au café Favre, au bas de la montée Saint-Sebastien ;

2^e arrondissement. — Le 17 mars, à 8 heures du soir, au siège de la société, rue Champier, 9.

3^e arrondissement. — Le 17 mars, à 8 heures du soir, au café de la Femme-Sans-Tête, rue Moncey.

4^e arrondissement. — Le 18 mars, à 11 heures, 1/2, au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse.

5^e arrondissement. — Le 18 mars, à 11 heures 1/2, au siège de la société.

6^e arrondissement. — Le 18 mars, à 11 heures 1/2, au café Mâconnais, place Morand.

Chaque arrondissement doit nommer cinq délégués.

Les sociétaires sont instamment priés d'assister à ces réunions qui sont très importantes. Chacun doit collaborer dans la mesure de ses moyens à la nomination d'administrateurs capables et consciencieux.

Le président, VAUCHEZ.

Conseil de révision. — Les jeunes gens de la classe de 1882, dans le département du Rhône, ainsi que les ajournés à un an des classes de 1880 et 1881, sont tenus de comparaître en personne au chef-lieu de leur canton, les jours et heures indiqués ci-après, pour être examinés par le conseil de révision :

Cordrieu, mardi, 27 mars, à midi.
Villurbanne, mercredi, 28 mars, à 9 h. du matin.

Neuville, jeudi, 29 mars, à 10 h. 1/2 du matin.

Givors, vendredi, 30 mars, à 9 h. du matin.
St-Genis-Laval, samedi, 31 mars, à 9 h. du matin.

A l'hôtel-de-Ville de Lyon, à 8 h. du matin : Les jeunes gens étrangers au département du Rhône, mardi, 3 avril ; jeudi, 5 avril, et samedi, 7 avril ;

1^{er} arrondissement de Lyon, mardi, 10 avril ;
2^e — — — — — jeudi, 12 avril ;
3^e — — — — — samedi, 14 avril.

Mornant, lundi, 16 avril, à 10 h. du matin.
St-Laurent-de-Chamousset, mardi, 17 avril, à midi.

Limonest, mercredi, 18 avril, à 10 h. du matin.

Société colombophile. — La Société colombophile *l'Horodette* procédera, dimanche prochain, à la distribution des récompenses qui lui ont été accordées par le ministre de la guerre pour ses concours de pigeons voyageurs en 1882.

La distribution aura lieu, à deux heures, à la mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Rousset, chef du génie, avec le bienveillant concours de la fanfare la *Labrieuse*.

Concours d'horlogerie. — La chambre syndicale de l'horlogerie de Lyon vient d'ouvrir un concours d'horlogerie dans notre ville.

Il sera clos le 1^{er} octobre 1883. Le concurrent prendra part à ce concours tous les horlogers et apprentis résidant en France. Les demandes du programme doivent être adressées à M. J. Jamin, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37, Lyon.

Une belle fête. — Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que le 27^e concert annuel de notre excellente fanfare lyonnaise aura lieu le samedi 31 mars 1883, à huit heures du soir, au Théâtre-Bellecour.

La fanfare lyonnaise s'est assurée le concours de l'émminent sociétaire de la Comédie-Française, M. Coquelin cadet. Il est certain que tous les amateurs de bonne musique se rendront en foule à cette solennité.

Un nouveau produit destiné à la nutrition des veaux a fait son apparition à Lyon : c'est le lait lactine Suisse de MM. A. Panchaud et C^e, Vevey, Suisse.

L'inventeur de cet excellent aliment vient de terminer ses essais dans notre ville, et les résultats obtenus ont entièrement répondu à son attente quoique l'opération, qui a porté sur trois sujets choisis parmi les plus difficiles à élever, se soit effectuée dans des conditions relativement défavorables.

Nous avons entendu l'appréciation donnée par nos meilleurs vétérinaires qui n'hésitent pas à proclamer ce produit comme une innovation heureuse appelée à rendre de grands services à nos éleveurs.

Nous savons que les départements de la Savoie, Haute-Savoie et l'Ain ont l'emploi l'efficacité de cet aliment dont ils font l'emploi journalier ; du reste, leurs témoignages de satisfaction sont la meilleure preuve de succès obtenu.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur cet intéressant sujet et nous ne manquons pas en temps opportun de lui réserver dans nos colonnes l'hospitalité que nous lui offrons volontiers aujourd'hui.

Les modes élégantes et vraies. — Ce ne sont pas les journaux de mode qui manquent ; mais lesquels doivent avoir leurs entrées dans la famille, tant au point de vue du bon goût et de l'élégance, qu'au point de vue d'une rédaction morale, inspirant l'ordre avec l'économie ? Non, nous ne craignons pas de le dire à nos chères lectrices et à nos lecteurs sérieux, aux pères et aux mères de famille, comme à leurs jeunes demoiselles, c'est la *Mode de Paris*, édition hebdomadaire avec planches et patrons, ou c'est la *Mode Universelle*, édition bi-mensuelle.

Nous n'hésitons pas à recommander de préférence à toutes les autres publications la *Mode de Paris* avec planches coloriées et les patrons découpés car c'est là ce qu'il y a de plus complet, de plus coquet, de plus vrai, de plus attrayant, de plus féminin... et de plus charmant à offrir pour les maris, les frères ou les amis.

Ces journaux, EXCLUSIVEMENT FRANÇAIS, sont la plus exacte expression de notre goût national. Il suffit d'un simple examen pour faire éclater leur élégance supérieure sur les banales et lourdes reproductions allemandes de nos modes qui s'étalent dans certaines feuilles.

Nous engageons nos lectrices, pour s'en convaincre, à demander un numéro spécimen, qui leur sera envoyé gratuitement par l'Administration, 25, rue de Lille, Paris.

PRIMES EXTRAORDINAIRES

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté des primes extraordinaires offertes en ce moment par M. FERRAND, éditeur à Besançon, adressez-lui un mandat-poste de treize francs, et vous recevrez l'achat à domicile par la poste.

Une fort belle montre

avec une jolie chaîne renfermée dans un écriin velours et chagrin.

La montre est en simili-argent, fortement argentée, à cylindre, 8 rubis, très élégante et marche bien. C'est absolument la reproduction des montres vendues partout 60 fr. Elle produit le même effet, le même usage, elle est nouvelle et n'a rien de commun avec les montres dites oignons, qui se fabriquent en utilisant de vieux mouvements et de vieilles pièces, et qui, bien que vendues à des prix dérisoires, sont encore trop cher.

On ne saurait comprendre comment il est possible d'établir une aussi jolie montre à un prix aussi réduit, si l'on ne tenait pas compte des modifications profondes que la science a apportées dans la fabrication de l'horlogerie comme dans toutes les autres fabrications.

La chaîne est en simili-argent, solide, élégante, et produit l'effet et l'usage d'une chaîne argentée de 30 francs.

Pour recevoir les trois objets (Montre, Chaîne et Ecriin) franco à domicile, par la poste, adressez un mandat-poste de treize francs à M. FERRAND, éditeur, rue Morand, 9, à Besançon (Doubs).

N.B. — Si l'on désire que la montre ait deux cadrans, trois aiguilles, et marque les secondes, il faut ajouter 4 fr. de plus, soit en tout 17 fr.

Enfin si l'on désire qu'elle soit à remontoir, avec deux cadrans et trois aiguilles marquant les secondes, il faut envoyer en tout vingt-deux francs. Ce dernier modèle est magnifique, aussi précis qu'un remontoir de 100 fr. Il est très recherché des amateurs à cause de sa solidité, de son élégance et de la marche invariable. Il est muni d'une mise à l'heure mécanique.

Le même modèle pour dames est de vingt-cinq francs (type très-petit) et de vingt-un francs (type moyen). Les montres pour dames n'ont pas de trottelle. Il ne se fait rien de plus élégant et de plus mignon.

LYON-REVUE

Sommaire du 26^e numéro (février 1883) :

- I. Poésie : Le premier amandier (intéressant) par Jean Tisseur.
- II. Une célébrité lyonnaise, par Luvaso.
- III. Josephin Soulay : Etude, par Albert Bataille.
- IV. Epigraphie lyonnaise : Le Guerrier, par V. Valpierre.
- V. Pierre tombale de François Guerrier : eau-forte, par Joanny Séon (Planche de *Lyon-Revue*).
- VI. Beaux-Arts : Notice sur l'église de Nantua, par Honoré Ravinet.

VII. Planche de *Lyon-Revue* : Vue de la place de Nantua et de l'église, dessin inédit, par Fauré.

IX. Le théâtre à Lyon, avant Molière : Le théâtre lyonnais. — Les comédiens italiens, par Emmanuel Vingtrinier.

X. Le Salon lyonnais de 1883, par Daniel Chazery.

XI. Un maître veloutier à Lyon au XVIII^e siècle, par Félix Desvernay.

XII. Sociétés savantes.

XIII. Chronique : Bulletin bibliographique, artistique, historique et archéologique.

XIV. — Théâtre et Concerts.

XV. Lettres ornées dans le texte, par H. Leymarie.

Lyon-Revue offre comme prime à ses abonnés : Rimes ironiques, poésies, par Josephin Soulay, enrichies de dessins par Froment.

4 fr. au lieu de 7 fr. — Aux nouveaux abonnés, deux eaux-fortes, une vue de Marey-le-Loup, par J. Séon, le portrait de Berlioz, par Dubouché, ainsi qu'un dessin : Vue des Etoiles, par Riethofer.

Abonnement : 20 fr. par an ; la livraison : 2 francs.

Rédaction et administration, 22, rue Palais-Grillet, Lyon.

Vente en gros, chez Metton, 35, rue de la République, et chez tous les libraires.

Etude de M^e PLANTIN, avoué à Lyon, place des Cordeliers, 12.

D'un exploit du ministère de l'huissier Desprez, de Saint-Laurent-de-Chamousset, en date du quinze mars mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Il appert :

Que Mme Louise Chevalier, épouse de M. Antoine Essertaise, cafetier à Villechenève (Rhône), a formé contre son mari sa demande en séparation de bien et liquidation de ses reprises.

M^e Plantin occupera dans l'instance pour la femme Essertaise.

Pour extrait :

PLANTIN.

Appartement garni de 5 belles pièces avec jouissance de la promenade dans un vaste clos. Vue splendide. A 5 minutes des tramways et à un quart d'heure des Terreaux.

S'adresser, 33, chemin de Montauban.

Séparations de biens (jugements)

Mme Marguerite-Emilie Turc, épouse du sieur Benoît Guéat, demeurant à Lyon, montée de la Grande-Côte, 42, a été séparée de biens d'avec son mari, le 28 février 1883. Avoué : M. Peiron.

Demandes en séparations de biens

Mme Claudine Colombau, veuve en premières nocces de Jean-Pierre Garde, épouse en secondes nocces de Pierre Lombard, épicière, avec lequel elle demeure à Givors, rue du Canal, 34, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M^e Joannin, huissier à Givors, du 9 mars 1883. Avoué : M. Cuilleron.

Mme Joséphine-Henriette Deléard, épouse du sieur Barthélemy-Laurent Souvras, demeurant à Lyon, rue des Chartreux, 16 bis, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M^e Delas, huissier, du 12 mars. Avoué : M. Gonssolin.

Mme Emilie-Baptistine-Marie Anglade, institutrice, épouse du sieur Joseph Essertaise, ancien négociant, actuellement voyageur de commerce, demeurant à Lyon, rue de la Préfecture, 6, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M^e Berthet, huissier, du 7 mars. Avoué : M^e Reverdy.

Mme Jean-Baptiste Blanc, née Jeanne-Benoîte Reverdy, demeurant à Lyon, rue Bourbon, 24, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M^e Mousnier, huissier, du 6 mars. Avoué : M^e Trillat.

Séquestres.

M^e Goutorbe, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, invite les créanciers de la succession de la veuve Dumas, décédée rue Saint-Georges, 19, à produire leurs titres entre ses mains dans les dix jours.

M^e Fauconnet, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63, invite les créanciers de la succession du sieur Eyries, rue Boileau, 143, à produire leurs titres de créance entre ses mains dans les dix jours.

M^e Chaine, avoué à Lyon, rue Centrale, 25, invite les créanciers de la succession du sieur Fouet, quai de la Charité, 36, à produire leurs titres de créances entre ses mains dans les dix jours.

M^e Vachez, notaire à Lyon, quai de Bondy, 17, invite les créanciers du sieur Pion, ancien notaire à Lyon, à produire leurs titres de créances entre ses mains dans le délai d'un mois.

Faillites

Ouverture de la faillite du sieur Neaudot-Bertin, marchand de chaussures à Lyon, petite rue de Cuire, 7. Jug. du 10 mars 1883. Juge-commissaire, M. Trouillet; syndic, M. Félix Regaud, rue de la République, 49.

Ouverture de la faillite du sieur Pierre-Antoine Cart, boulanger à Lyon, rue de la Poulaille, 16. Jug. du 10 mars. Juge-commissaire, M. Perret; syndic, M. Canavay, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

Ouverture de la faillite du sieur Liandot, commerçant, avenue de Saxe, 98. A Lyon, Jug. du 9 mars; juge-commissaire, M. Barbier; syndic, M. Jules Rolland, rue de la Bourse, 53.

Ouverture de la faillite du sieur Laurent Jean-François, marchand de meubles à Lyon, rue Saint-Joseph, 29. Jug. du 9 mars; juge-commissaire, M. Ficht; syndic, M. Feys, rue Ste-Catherine, 13.

Ouverture de la faillite du sieur Seur, cafetier, à Lyon, rue Thomassin, 32. Jug. du 12 mars; juge-commissaire, M. Rousset; syndic, M. Jules Four-nier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

Ventes de fonds de commerce

M. Onamus, a acquis des époux Barrier, un débit de tabac, situé à Lyon, rue Tête-d'Or, 37; récl. à la *Lyonnaise*.

Mme veuve Gay, a acquis de la Grand-Côte, un fonds d'épicerie, montée de M. A. Popy, 58; récl. à M. Gournand, même adresse.

M. Spano, a vendu sa papeterie, rue Moncey, 9.

M. Michou, a acquis de Mme veuve Thurel, un fonds de commerce sis rue Sébastien-Gryphe, 22; récl. à M. Michou, rue Duguesclin, 135.

SPECTACLES ET CONCERTS

Grand-Théâtre

Après *Peau d'Âne* — le drame des *Deux Oryphelines* dont le succès est assuré et qui attire chaque jour une foule aussi nombreuse que sympathique.

M. Coquelin aîné donnera à Lyon, le 27 mars, une seule représentation. Il jouera *Gringoire* et les *Précieuses ridicules*.

On annonce, pour la saison prochaine, l'engagement de M. Baquière, basse chantante, qui a laissé à Lyon un bon souvenir.

Théâtre des Célestins.

Nous voici aux dernières représentations de Mlle Paola Marié, l'admirable artiste qui a fait courir tout Lyon et qui laissera d'ineffaçables souvenirs de son passage parmi nous. Il faut donc se hâter d'aller l'applaudir encore une fois dans *la Grande Duchesse*, *le Jour et la Nuit*, *la Mascotte* !

Concert de la Fanfare Lyonnaise

La Fanfare lyonnaise donnera son 27^e concert annuel samedi, 31 mars, au Théâtre-Bellecour. Le programme sera certainement composé de façon à satisfaire nos plus difficiles dilettanti, et nous savons, de plus, que nous aurons le plaisir de revoir M. Coquelin aîné, dont cette Société a pu s'assurer le concours.

Nos lecteurs feront bien de se hâter pour obtenir leurs places, car elles s'enlèvent rapidement.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 18 au 24 mars 1883.

Département du Rhône. — 18. Vaugneray. — 19. St-Clément-de-V. — Ste-Colombe. — 20. Montrottier. — 22. Pontcharra. — 23. Neuville. — 24. Chenelette.

Département de l'Isère. — 20. l'Isle-d'Abeau, Roybon. — 21. Izeau. — 23. Le Passage.

Département de l'Ain. — 18. Lanerans. — 19. Abertond. — 20. St-Germain-de-J. — 21. St-Benoit, Ambérie-en-B. — 24. Pont-d'Ain.

Département de Saône-et-Loire. — 18. Creuzot, St-Romain-sur-G. Diconne, Verosvre. — 19. Senozan, Epinau. Lays. — 20. Mazille, Anost, Ormes. — 21. Issy, Villeneuve-en-M., Bouhans. — 22. Verdun-Colombier-en-B. — 23. Jancy, Sens, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Vincent-en-B. — 24. Varenne-le-G. St-Basrain-sur-D. Ste-Croix.

Département de la Loire. — 18. St-Martin-d'Estréaux. — 19. La Presle. — 21. Changy.

Département de la Drôme. — 18. Sail-lans, Taulignan. — 20. Miribel, Bouvières, Les Tourettes. — 22. Luc-en-Diois.

Marché du lundi 12 mars 1883

ESPECES AMENES PRIX DES 100 KILOS PRIX extrêmes

1^{re} q. 2^e q. 3^e q. 4^e q.

Porcs... 899 125 121 116 114 à 126

Renvoi : 830 moutons.

0 veaux, 0 porcs.

Marché du mardi 13 mars 1883

ESPECES AMENES PRIX DES 100 KILOS PRIX extrêmes

1^{re} q. 2^e q. 3^e q. 4^e q.

Bœufs... 378 165 150 135 120 110 à 166

Vaches... 119 » » » » 106 à 124

Veaux... 378 » » » » 175 205

Moutons... 378 » » » » 175 205

Renvoi : Bœufs et vaches, 10.

0 veaux, 0 moutons, 60.

Marché du jeudi 15 mars 1883

ESPECES AMENES PRIX DES 100 KILOS PRIX extrêmes

1^{re} q. 2^e q. 3^e q. 4^e q.

Bœufs... 121 » » » » 104 à 116

Vaches... 3046 205 188 175 160 150 240

Veaux... 320 » » » » 112 125

Porcs... 320 » » » » 112 125

Renvoi : 830 moutons.

0 veaux, 0 porcs.

Marché du vendredi 16 mars 1883

ESPECES AMENES PRIX DES 100 KILOS PRIX extrêmes

1^{re} q. 2^e q. 3^e q. 4^e q.

Bœufs... 377 » » » » 106 à 162

Vaches... 828 » » » » 96 112

Veaux... 909 205 188 175 160 150 210

Moutons... 909 205 188 175 160 150 210

Renvoi : Bœufs et vaches, 45

0 veaux, 0 moutons, 70

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

MARCHÉS AUX BESTIAUX DE LA SEMAINE

PORCS

Lundi 12 mars. — La marchandise a manqué ; sur 899 porcs amenés, aucun n'a été retiré. Aussi la vente a-t-elle été active et les cours s'en sont ressentis. Nous cotons de 3 à 4 fr. de plus par 100 kilos. Il est peu probable cependant que les prix se relèvent de sitôt, car les porcs restent abondants dans nos campagnes et surtout dans le Midi. Voilà néanmoins que nous assistons à une reprise qui ne se dément pas et qui donne à réfléchir.

Jeudi 15 mars. — Il n'a été mis en vente que 320 porcs blentôt enlevés — aux mêmes cours que mardi relativement à la qualité de la marchandise, soit dans les prix extrêmes de 112 à 125 tout au bas mot. Il est donc à croire qu'il va s'établir une moyenne autour de ces chiffres et que nous n'aurons point d'autres variations la semaine prochaine.

Marché du lundi 12 mars

Charollais... 300 vendus 117 à 125

Bressans... 260 » 116 124

Bourbonnais... 210 » 114 124

Morvan... 90 » 118 126

Divers... 39 » 114 120

Bœufs

Mardi 13 mars. — Sauf 10, les 378 bœufs amenés ont été enlevés à de bonnes conditions. Les cours d'il y a huit jours se sont maintenus fermement et n'ont même acquis une certaine avance de 2 à 3 fr. par 100 k. On parle déjà de la prochaine semaine; on compte sur de larges approvisionnements en

excellente qualité comme toutes les années ; mais la bonne marchandise du dehors sera un peu plus rare qu'on ne le voudrait.

Vendredi 17 mars. — Encore 377 têtes de gros bétail, comme mardi. On n'est guère habitué à ce nombre le vendredi. Aussi y a-t-il eu un peu de recul : 4 à 6 fr. par 100 kilos, et cette baisse a porté sur toutes les qualités sans distinction, en frappant cependant les inférieures plus fortement que sur les premières.

Marché du mardi 13 mars.

Charollais... 300 vendus 118 à 165

Bressans... 100 » 116 125

Bourbonnais... 80 » 118 166

Dauphiné... 30 » 114 155

Auvergne... 80 » 126 162

Italie... 40 » 114 156

Divers... 18 » 110 152

Marché du vendredi 16 mars.

Charollais... 20 vendus 112 à 153

Bressans... 110 » 110 153

Bourbonnais... 90 » 112 160

Auvergne... 60 » 108 148

Italie... 20 » 120 155

Divers... 47 » 104 145

MOUTONS

Mardi 13 mars. — Il s'est présenté 378 moutons dont 60 ont été retirés, et qui ont trouvé facilement placement de 175 à 205 fr., prix extrêmes. C'est un indice de fermeté.

Jeudi 15 mars. — Il y a eu renvoi de 830 moutons sur 3046 qui ont été présentés, ce qui indique un peu de difficulté dans les transactions, un peu de tiraillement entre les exigences des détenteurs et les offres des acheteurs. Cependant le petit nombre a exercé un mouvement de hausse assez prononcé de 8 à 10 fr. par 100 kil. (car la moyenne a varié de 150 à 210 contre 140 à 202 la semaine dernière). Mais on s'attend à un peu de faiblesse pour la semaine prochaine, car on annonce d'Italie des arrivages qui varient sans doute de 2,700 à 3,000 moutons, qui, joints à ceux des autres provenances, constitueront de forts approvisionnements.

Vendredi 16 mars. — Il y a encore en 969 moutons, qui se sont vendus aux mêmes cours qu'hier. Nous ne pouvons donc persévérer dans nos appréciations.

Marché du jeudi 15 mars.

Charollais... 369 vendus 190 à 210

Auvergne... 270 » 180 205

Cavaillon... 43 » 190 200

Dauphiné... 430 » 180 198

Italie... 1830 » 160 195

Divers... 113 » 150 180

SUIFS

Cours de Lyon, 15 mars.

Suifs en branche secs, 81 à 83 fr.

Peaux de moutons sèches, de 1,60 à 1,80 lek.

pluvieux et doux, la qualité pourra laisser à désirer; mais ce qu'on peut dire à coup sûr, c'est qu'après un hiver comme celui que nous venons de passer, les fourrages donnent toujours. Pour la qualité, il y a évidemment aussi, en cause, le temps existant au moment de la fenaison.

Prix courants divers:
Varech blond 1^{er} choix . . . 37 .. à 38 ..
— 2^e qualité . . . 35 .. 36 ..
— emballage . . . 18 .. 20 ..
Paille de maïs sèche . . . 20 .. 22 ..
— fraîche . . . 18 .. 19 ..

Le tout en gare d'arrivée par wagon de 50 balles à 50 kil. Frais de déchargement et de camionnage à la charge de l'acheteur. Pas de droit d'octroi.

ALCOOLS.— VINS

Paris, jeudi 15 mars. — Cours commerciaux.
ALCOOLS. — Le marché est plus animé et présente plus de fermeté.
Le courant du mois se paye 54.75.
Avril se traite à 54.50.
Les 4 mois de mai, demandés à 53.50, sont tenus à 53.75, et les 4 derniers mois restent cotés sans affaires de 52.50.
Le stock s'est accru de 200 pipes.
Cote établie à 12 h. 3/4 l'hectol. à 90° nu.
Livrable Mars . . . 54.75 à . . .
— Avril . . . 54.50 . . .
— 4 mois de mai . . . 53.50 à 53.75
— 4 derniers . . . 52.50 52.75
La tendance reste ferme après la cote; on fait du courant du mois à 55 fr., du livrable en avril à 54.75 et des 4 mois de mai à 53.75; les 4 derniers mois sont fermement tenus à 52.75.
Circul.: Pipes, 525 contre 450 hier.
Stock: Pipes, 20,475 contre 13,800 en 1882.

Orléans (Loiret), 15 mars.
Vinaigre nouveau, de vin nouveau, logé, l'hectolitre . . . 40 à 42
Vinaigre nouveau de vin vieux, logé, l'hectolitre . . . 45 à 47
Vinaigre vieux de vin, logé, l'hectolitre . . . 55 à 60
Vin rouge, pays, le poinçon . . . 90 à 120
Vin blanc de Sologne, le poinçon . . . 62 à 63
Vin blanc nantais, le poinçon . . . 47 à 49
Vin blanc des îles, nu, 228 litres . . . 52 à 53
Vin blanc du Poitou, nu, 228 litres . . . 50 à 52
Vin blanc de Blois, nu, 228 litres . . . 52 à 54

HUILES — PÉTROLES

Paris, jeudi 15 mars. — Cours commerciaux.
COLZA. — Le marché ne présente que peu de changement sur hier; les affaires sont calmes.
Le courant du mois se paye à 105 fr. 25; et le livrable en avril, demandé à 106.25, est tenu à 105.50.
Mai et juin ont acheteurs à 107.25, avec vendeurs à 107.50.
Les 4 mois de mai sont cotés sans affaires, de 100.75 à 101 fr., et l'on fait des 4 derniers mois à 83 fr.
Cote établie à 12 h. 1/2:
Disponible . . . 105.25 à . . .
Livrable mars . . . 105.25 . . .

— avril . . . 106.25 106.50
— mai-juin . . . 107.25 107.50
— 4 mois de mai . . . 100.75 101 ..
— 4 derniers mois . . . 83 ..
Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 10/0.

La tendance est moins ferme après la cote sur le courant du mois qui n'a d'acheteurs qu'à 105 fr. les autres termes sont sans variation mais avec un peu de lourdeur sur les 4 mois de mai et les 4 derniers mois.
Le stock s'élève à 232,427 quintaux, en augmentation de 7,969 qtx depuis le 1^{er} courant.

COLZA ÉPURÉE. — Suivant marques et suivant logement, les 100 kil. 110 à 113 fr.

LIN. — Baisse de 25 c.; sur le rapproché; le livrable éloigné se maintient sans affaires au cours de la veille.

Disponible . . . 89.50 à 89.25
Livrable mars . . . 89.50 89.25
— avril . . . 89.75 89.50
— mai-juin . . . 60.50 60 ..
— 4 de mai . . . 61 .. 60.50
— 4 derniers . . . 61.75 ..

Les 100 kil. nets, fût compris, escompte 2 %.

PÉTROLE. — Les prix sont sans variation.

Disponible . . . 50 .. à 52 ..
Livrable . . . 55 .. 57.50
Essence de 700 à 710°, disp. . . 55 .. 57.50

On cote au détail à l'hectol.:
Pétrole raffiné, disponible . . . 42 .. à 43 ..
— livrable

Marque Luciline prise à Paris ou Rouen:
Disponible . . . 43 ..
Livrable

Essence lavée disponible . . . 40 .. 41 ..
— livrable

Caen (Calvados), 14 mars.
Huile disp. et cour. 100 k. 103 .. à . . .
Graine de colza . . . l'hect. 31 ..

Tourteaux de colza disponible et courant 160 fr. les 1,000 kil.

Lille (Nord), 14 mars.
Huile de colza . . . l'hect. 85 .. à . . .
— lin de pays . . . 58 ..
— lin étranger . . . 56.50 ..
— colza épurée . . . 91 ..

Arras (Pas-de-Calais), 14 mars.
Graines: OEillette, 26. » à 28.75 l'hect.
Huiles: OEillette surfine (91 k.), 102 à 101 fr.; colza étranger, 102 fr.; lin étranger, 61 fr.; pavot ind., 80 fr.; cameline, 83 fr. les 100 kil.

Tourteaux de graines indigènes (104 k.):
OEillette, 16.25; lin, 24. »; cameline 18.75.
Tourteaux de graines étrangères (104 k.): Pavot, 14.75; lin, 20.50.

Lille (Nord), 14 février.
Graines oléagineuses. — Malgré la baisse du marché de Paris, les prix restent bien soutenus pour colzas à livrer, soit 38 fr. pour Guzerat jaunes et de 35 à 36.50 pour les bruns. Graines de lin calmes à 30 fr. les Bombay; 27 fr. les Azoff et 27, 50 les Riga, le tout aux conditions de Londres et même d'avril à juin. Tourteaux toujours en bonne demande et prix soutenus.

RÉSINE — ESSENCE

Londres (Angleterre), 15 mars.
Essence de térébenthine. — Tendance assez ferme. Disponible à 40/3; mars-avril à 40/3.

Bordeaux (Gironde), 14 mars.
Essence de térébenthine. — Cours du marché, 97 fr. — 40 pipes ont été vendues à ce prix. On ferait sur l'expédition 102 fr.; 1 fr. de hausse.

Londres (Angleterre), 14 mars.
Essence de térébenthine. — Disponible à 40/3; avril à 40/3; septembre-décembre, 34/3.

SUITS, SAINDOUX, SALAISONS
Paris, le 14 mars.

Le cours des suifs frais fondus de boucherie a été fixé hier à 102 .. hors de Paris, soit en hausse de 3 fr. sur le cours précédent.

Le suif fondu est à 114 .. dans Paris.
Suif en branches (rendement moyen de 75/00), 76.50.

Prix de paiement à la boucherie de province sur un rendement de:

	70 0/0	71 fr.	40	78 0/0	79 fr.	56
71	72	42	79	80	58	
72	73	44	80	81	60	
73	74	46	81	82	62	
74	75	48	82	83	64	
75	76	50	83	84	66	
76	77	52	84	85	68	
77	78	54	85	86	70	

La saison des abattages d'hiver est maintenant close aux Etats-Unis et il est possible d'en indiquer les résultats. Il a été abattu, pour cette saison, 5,850,000 porcs environ, contre 5,747,000 l'an dernier.

SUCRES & MÊLASSES

Paris, 15 mars. — Cours commerciaux.
SUCRES BRUTS. — Affaires peu animées, mais cours fermes, avec une amélioration de 12 1/2 c. sur ceux d'hier.

Le sucre blanc livrable courant du mois a été traité à 59.87 n° 3 Paris, et reste plutôt demandé: avril demandé à 60.25, est tenu 60.37 et les 4 de mai restent demandés 61.37, prix auquel il s'est traité quelques affaires.

Nous cotons à deux heures pour sucre blanc n° 3 Paris, conditions du marché:

Courant du mois . . .	59.75 à 60 ..
Livrable avril . . .	60.25 60.50
— 4 de mai . . .	61.25 61.50
— 4 d'octobre . . .	60.50 60.75
Sucre blanc, 99 degrés . . .	59.25 ..
— roux, 88° nouv. cour. . .	51.25 ..
Circul.: 8,000 contre 11,400 hier.	

SUCRES RAFFINÉS. — Les cours se maintiennent assez bien de 105 à 106 fr. pour sucre 1^{er} choix disponible et à livrer sur mars courant.

La demande est peu active, mais assez régulière cependant pour absorber la production journalière de nos usines.

Affaires calmes pour l'exportation.
On cite quelques affaires, à Londres, sur la marque Say, à 27/6 f. à b.

Habillage en papier . . . 1 0/0 64.75 à 67 ..
— 2 1/2 64.50 66.75
— 4 0/0 63.75 66 ..

Sucres cassés, en morceaux réguliers, en caisses de 50 k. franco d'emball. 100 k. 115 .. 116 ..
More irréguliers . . . eu sacs 104.50 105 ..
Ménus déchets . . . — 104 .. 105 ..
Sucre en poudre . . . — 100 .. 105 ..
Glace et semoule . . . — 105 .. 107 ..
Mêmes prix; affaires peu actives.

Sucres cristallisés extra acq. 100 .. à . . .

CUIRS

Voici les cours des deux principaux détenteurs qui opèrent en dehors des ventes publiques:

	Brunon	Lévêque
Bœufs 95 .. et au-dessus . . .	49 .. 49.25	49.25
— 94 à 70 1/2 kil. . .	48.25 48.50	48.50
— 69 1/2 k. et au-dessus . . .	43.50 43.50	43.50
Vaches laitières . . .	43.25 43.50	43.50
— de bœuf . . .	45.25 46 ..	46 ..
Taureaux . . .	43.75 44 ..	44 ..
Veaux 14 demi-kil. et au-dessus . . .	68.50 69 ..	69 ..
— 13 1/2 d.-k. et au-dessus . . .	77.50 77.50	77.50

Les cuirs égorvés subiront une réaction de 2 fr. par cuir.

Les cuirs étrangers marqués de feu ou non marqués subiront une réaction de 3 fr. par cuir.

CAFÉS ET CACAOS

Le Havre (Seine-Infér.), 15 mars (14 h. 50).
Cafés. — Calmes; prix en baisse sur le livrable. On a vendu 7,000 sacs Santos non lavés sur juin à 55.50, sur août à 56 fr., sur septembre à 56.50 les 50 kil. entr.

New-York, 14 mars 13 mars
Café Rio fair. 9 1/4 à . . . 9 1/4 à . . .

Bordeaux (Gironde), 14 mars.
Cafés. — Calmes. On a vendu 1,450 sacs Guayra et Puerto-Cabello à livrer à 92.50; dito non gragé de 67.68 fr.; Porto-Rico à 100 fr., et Cap à 63 fr. les 50 kil. entr.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 14 mars.
Cafés. — Calmes. On a vendu 200 qtx Rio 1^{re} régulière 52.50 les 50 kil. entr.

FRUITS SECS

Marseille (Bouches-du-Rhône), 12 mars.
FIGURES Cozenza façon, corb. de 25 k. 33 38
— Rosa . . . 38 42
— Vraies Cozenza . . . 45 50
— — marg. spéciales . . . 52 62

— de Smyrne, c/de 1 à 5 k. 10° . . . 35 45
— de May, c/de 10 k. 1. 12° . . . 34 35
— de Bougie, valises de 25 à 30 k. 32 33
— Dellys, valises de 25 à 30 k. 32 33
— Espagne, à distillerie . . . 22 23

RAISINS A BOISSON. —
Petits grains Thyra . . . Fr. 40 .. à 42 ..
— ordinaires . . . 30 .. 35 ..

Gros grains Samos . . . 44 .. 45 ..
— Chémé . . . 47 .. 48 ..
— Ordinaire . . . 44 .. 48 ..
— Chypre . . . 44 .. 48 ..

Rouges Dénia . . . 40 .. 42 ..
— Vourla . . . 40 .. 44 ..
— Samos muscats . . . 38 .. 39 ..
Noirs Corinthe . . . 51 50 52 50

RIZ ET LÉGUMES.

Nous cotons: les 100 kil.
Riz de Bulagne . . . F. 50 .. à .. en sacs.
Riz glacé A . . . 39 ..
Riz écumé (8 étoiles) . . . 37 ..
Riz écumé (6 étoiles) . . . 36 ..
Riz Rangon extra . . . 29 50 ..
— 1^{er} . . . 29 ..
— brisé . . . 25 ..

Haricot Naples nouveaux . . . 22 50 en grenier.
— Libéria . . . 26 .. en sacs.
— Trébizonde nouv. . . 37 .. en grenier.
Haricots roses Odessa . . . 37 .. en grenier.
Millet Levant . . . 18 .. en gr.
Alpistes Rodosto . . . 36 ..
Pois Odessa nouveaux . . . 44 ..
Pois chiches du Maroc . . . 24 ..
Pois chiches de Bari . . . 27 ..
Lentilles Syrie triées . . . 27 ..

— Trieste . . . 53 .. en sacs.
— Auvergne . . . 37 ..
Graines chanvres . . . 190 .. 200 ..
— trèfles . . . 140 ..

DIVERS

St-Laurent-de-Chamousset, 12 mars.
Beurre, le kil. . . 2 60 à 2 80
Œufs, la douzaine . . . 80 .. 90 ..
Gros fromages, le kil. . . 60 .. 70 ..
Petits rougetts, le kil. . . 1 10 1 25

Cours de la Bourse du soir

Du jeudi 15 mars.

Neuf marques. — Calmes.
Mars . . . 57 50 à 57 75
Avril . . . 57 75 59 ..
Mai-juin . . . 58 75 59 ..
4 de mai . . . 59 25 59 50

Huile de colza. — Calmes.
Disponible . . . 105 .. à . . .
Livrable courant du mois . . . 105 ..
— Avril . . . 108 25 ..
— Mai-juin . . . 107 25 107 50
— 4 mois de mai . . . 100 75 100 50
— 4 derniers mois . . . 83 .. 82 75

ALCOOLS (nus). — Fermes.
Livrable mars . . . 55 .. à 55 25
— avril . . . 54 75 55 ..
— 4 de mai . . . 53 75 ..
— 4 derniers mois . . . 52 75 ..

SUCRES. — Bien tenus.
Livrable mars . . . 60 ..
— avril . . . 60 50 ..
— 4 mois de mai . . . 61 50 61 75
— 4 mois d'octobre . . . 60 50 60 76
Pouss 88° — Fermes . . . 51 25 ..
Raffinés. — Fermes . . . 105 .. 106 ..

Le Gérant: ANTONIN DEBITON.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

RIVOIRE
MENUISIER EN TOUS GENRES
Plots bois debout pour la Boucherie
Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon
Près le marché aux bestiaux
LYON-VAISE

ON DEMANDE un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée.
S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise, rue Centrale, 32.

Comptoir et Comestibles
A céder, à un prix très modéré, un Comptoir-Epicerie, avec commerce de fruits et de comestibles, situé à l'angle de quatre rues, nouvellement agencé. — Très bonne position.
S'adresser aux bureaux du journal, 33, rue Thomassin.

Ne vous **MARIEZ PAS** sans lire le "TRAIT D'UNION", Journal de la première Maison de MARIAGES d'Europe, et la brochure explicative.
— Envoi franco 90 centimes, rue du Foubourg Montmarire, 53 et 47, avenue Carnot (Champs-Elysées) PARIS.

LE CREDIT VIAGER
Compagnie d'Assurances sur la Vie
Sous le Contrôle du Gouvernement
FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854
CAPITAUX DE GARANTIE: 32 MILLIONS
Opérations réalisées: 242 Millions
Capitaux payés aux assurés et aux rentiers: 42 Millions

Rentes viagères
aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.
Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans.
Moyennant une prime unique de 1,050 francs ou 20 primes annuelles de 80 francs, tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.

ASSURANCES
EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS
Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 92, rue de Richelieu.

A Lyon: MM. BRANCHARD, 6, rue de la République; DUCOURAUX, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Vente de Fonds de Commerce
GRAND BUREAU DE PLACEMENT
DES DEUX SEXES
KLEIN et C^e, rue Dubois, 27
près le Crédit Lyonnais.
MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.
Boite au Marché de Vaise, ch. M. JACQUES, tailleur.
A VENDRE 30 FONDS DIVERS
dans tous les prix.

A louer au 1^{er}
APPARTEMENT
DE 4 PIÈCES
et Ecurie et Remise
ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT
S'adresser rue des Tuileries, 11,
LYON-VAISE

BONNES OCCASIONS
A CÉDER
Un comptoir bien situé, prix: 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.; agencement neuf.
Un fonds de liqueurs, gros et demi-gros, ancien; prix: 8,000 fr.
Pour renseignements, s'adresser à l'Office de publicité, 32, rue Centrale.

BOULANGERIE
A VENDRE
Bien achalandée, Clients sérieux
Au centre de Lyon
Prix: 2,000 FRANCS
S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue Centrale, 32

CASINO DE VAISE
BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN
Pont d'Ecully (Station des tramways)
L'administration a l'honneur de prévenir que vu sa complication, le grand drame les Pirates de la Savane est renvoyé pour les dimanches et lundi de Pâques, 25 et 26 mars; Une affiche ultérieure donnera le programme.
DIMANCHE 18 MARS
Retour de la
TROUPE LOMBARD
Jouant l'opérette
M. LOMBARD, comique en tous genres;
M^{me} LOMBARD, romancière;
M. HONORÉ, comique excentrique danseur et tyrolien;
Grand succès de M^{lle} GLITTA, chanteuse légère des principaux concerts de Paris.
On jouera pour la première fois. Un bal à la sous-préfecture, grande scène mêlée de chants, paroles de Treffeux, musique de Villéichot.
La soirée, complètement variée, sera terminée par une grande pantomime.
Bureau à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2
MÊME PROPRIÉTÉ
Salle de 500 couverts, Salle de réunion, Salle de danse, Salle de réception, Salons de sociétés, Jardins, Tonnes, Jeux divers, Noces, Festins, etc.

LE SAVON PHÉNIQUE
de L. FOUGEROUX, de Lyon
Se recommande par son principe anti-épidermique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.
Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.
En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.
(Boîte place des Terreaux, 2).

APPARTEMENT GARNI
DE 5 BELLES PIÈCES
Avec jouissance de la promenade dans un vaste clos
Vue splendide. — A cinq minutes des Tramways et un quart d'heure des Terreaux
S'adresser chemin de Montauban, 33

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie
BUREAU DE PLACEMENT
Des Garçons Bouchers et Charcutiers

J.-M. MICHON
21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE
Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures
SUCCURSALE: 48, rue Saint-Jean, 48, LYON
Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr., bonnes occasions.
A VENDRE, hâtière de Lyon, un bon fonds de Charcuterie et Café-Restaurant.
Location, 400 fr. Bail à volonté. Tonnes et jardin.
Travail assuré. Prix: 3,000 fr.
Fonds de Boucherie, centre. Location, 800 fr. Bail, 8 ans. Affaires, 2 bœufs 1/2, 12 moutons, 5 vœux. Prix, 9,000 fr. Bonne position.

On demande des Garçons charcutiers ainsi que des apprentis bouchers et charcutiers

LYON AU ROSBIF LYON
GRANDS
ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON
C. GAILLETON
7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache
42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
QUAI de la PÊCHERIE, 1, près la gare Saint-Paul (Terreaux)
SALONS DE FAMILLE
NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les Bouillon Duval, en si grande réputation à Paris
ADMINISTRATION: Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT de VINS: Vente en gros, rue Cavenne, 14

ASTHME & CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 21, la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES
Dont toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIC, rue Saint-Jacques, 129. — Éviter la contrefaçon sur chaque cigarette.

IMPRIMERIE P.-M. PERRELLON
G. ande rue de la Guillotière, 28
Lettres de faire part, de décès, Circulaires, Factures, Mémoires, Prospectus
JOURNAUX DE TOUS FORMATS
Affiches de toutes dimensions

Agence d'Affichage et de Publicité
J. MALIGNON
Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires, Lettres de décès. — Plaque de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection d'Adresses manuscrites.
IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
LYON — 36, RUE GROLÉE, 36 — LYON

BALAND AINÉ
TAILLANDIER
USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22
PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX
LYON-VAISE
Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.
ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs
FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES
Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces
INSTRUMENTS ET OUTILS POUR 'AGRICULTURE